



Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 7 septembre 2021

**CATHERINE
MORIN-DESAILLY**

MEMBRE DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

**SÉNATRICE DE LA
SEINE-MARITIME**

CONSEILLÈRE RÉGIONALE
NORMANDIE

dm Monsieur le Premier Ministre,

Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, j'ai été particulièrement sollicitée avec mes collègues depuis le début de la crise sanitaire sur la question des enseignements artistiques et de leurs établissements face à l'application des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus.

C'est à ce titre que nous avons interpellé à plusieurs reprises la Ministre de la Culture Madame Roselyne BACHELOT tant les difficultés du secteur culturel et artistique et son enseignement ont été importantes pendant les périodes de confinements et de couvre-feux.

La mise en place du Passe sanitaire au cours de l'été et la reprise des enseignements dans les établissements d'enseignements artistiques publics comme privés posent de nouvelles interrogations et inquiétudes pour les directeurs d'établissement, leurs équipes et les élèves.

A cet égard, vous avez été sollicité, Monsieur le Premier Ministre, par Monsieur Philippe TORMEN, Président de l'Association « Enseignements Artistiques en Mouvement » et originaire de mon département, dont je soutiens l'initiative.

J'en ai d'ailleurs discuté dans le cadre du Conseil Local des Territoires pour la Culture de Normandie qui s'est tenu le 3 septembre dernier, organisé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Suite à la parution du Décret 2021-1059 du 7 août 2021 qui précise les conditions d'accès aux établissements d'enseignement artistique privés et associatifs, les directeurs de ces établissements ont été surpris d'une nouvelle différenciation de traitement entre structures publiques et privées alors qu'elles proposent une même activité.

Les structures associatives et privées ne relèvent certes pas du code de l'éducation, mais dispensent bel et bien un enseignement, leurs activités ne relèvent donc pas exclusivement du loisir. De plus un grand nombre de ces établissements est rattaché à une collectivité et ils participent de manière dynamique à l'enseignement culturel et artistique sur le territoire.

Le Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ne différencie pas les établissements privés des établissements publics s'agissant de l'accueil des élèves et de la venue de spectateurs.

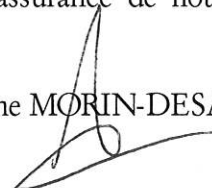
Pourtant, l'obligation de présenter un passe sanitaire pour accéder à ces établissements, que ce soit en tant qu'élève, enseignant ou visiteur, diffère des structures publiques alors mêmes que certaines personnes se rendent dans les deux types d'établissement. Les différents cas de figure d'obligation de port du masque prévus dans le décret laissent également subsister de nombreuses interrogations.

Une telle différence de traitement perpétue le sentiment d'inquiétude et de détresse des établissements privés et associatifs concernant la continuité de l'enseignement et son bon déroulement alors qu'ils se sont pleinement investis dans l'élaboration de protocoles sanitaires comme les établissements du secteur public. En outre, ces nouvelles décisions ont été prises sans concertation ni moyens supplémentaires.

Aussi, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante de ces structures et sur la nécessité de clarifier les règles qui leur sont applicables afin que leur rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Catherine MORIN-DESAILLY



Copie :

Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture
Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale

Cosignataires :

Laurent LAFON, *Sénateur du Val-de-Marne*
Serge BABARY, *Sénateur d'Indre-et-Loire*
Martine BERTHET, *Sénatrice de la Savoie*
Annick BILLON, *Sénatrice de la Vendée*
François BONNEAU, *Sénateur de la Charente*
Yves BOULOUX, *Sénateur de la Vienne*
Laurent BURGOA, *Sénateur du Gard*
Vincent CAPO-CANELLAS, *Sénateur de la Seine-Saint-Denis*
Patrick CHAUVET, *Sénateur de la Seine-Maritime*
Laurent DARCOS, *Sénatrice de l'Essonne*
Marc-Philippe DAUBRESSE, *Sénateur du Nord*
Sonia DE LA PROVÔTE, *Sénatrice du Calvados*
Louis-Jean DE NICOLAY, *Sénateur de la Sarthe*
Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*
Sabine DREXLER, *Sénatrice du Haut-Rhin*
Françoise FERAT, *Sénatrice de la Marne*
Françoise GATEL, *Sénatrice d'Ille-et-Vilaine*
Frédérique GERBAUD, *Sénatrice de l'Indre-et-Loire*
Nathalie GOULET, *Sénatrice de l'Orne*
Jocelyne GUIDEZ, *Sénatrice de l'Essonne*
Jean HINGRAY, *Sénateur des Vosges*
Corinne IMBERT, *Sénatrice de la Charente-Maritime*
Else JOSEPH, *Sénatrice des Ardennes*
Florence LASSARADE, *Sénatrice de la Gironde*
Michel LAUGIER, *Sénateur des Yvelines*
Daniel LAURENT, *Sénateur de la Charente-Maritime*
Jacques LE NAY, *Sénateur du Morbihan*
Antoine LEFEVRE, *Sénateur de l'Aisne*
Pierre-Antoine LEVI, *Sénateur du Tarn-et-Garonne*
Brigitte MICOULEAU, *Sénatrice de la Haute-Garonne*
Cyril PELLEVAL, *Sénateur de la Haute-Savoie*
Evelyne PERROT, *Sénatrice de l'Aube*
Stéphane PIEDNOIR, *Sénateur de Maine-et-Loire*
Isabelle RAIMOND-PAVERO, *Sénatrice de l'Indre-et-Loire*
Jean-François RAPIN, *Sénateur du Pas-de-Calais*
Damien REGNARD, *Sénateur représentant les français établis hors de France*
Denise SAINT-PE, *Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques*
Michel SAVIN, *Sénateur de l'Isère*
Elsa SCHALCK, *Sénatrice du Bas-Rhin*
Nadia SOLLOGOUB, *Sénatrice de la Nièvre*
Claudine THOMAS, *Sénatrice de la Seine-et-Marne*
Jean-Pierre VOGEL, *Sénateur de la Sarthe*